

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, GALLIN, HUGOT, ROBIN, REPELLIN. PINEAU
Excusés: M.BONO – M. VITTONI

COMPETITIONS OFFICIELLES : COUPES

Ci-dessous, les nouveaux horaires mis en place pour les rencontres de coupe.

Modifications validées par le comité directeur du 12 juillet 2018.

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Coupe	SENIOR F A8	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H
	SENIOR F A11	13H	13H	12H	12H	12H	13H	13H	13H	13H	13H
	SENIOR	Lever de rideau	12H30	12H	11H30	11H	11H	11H30	11H30	12H30	12H30
		Match principal	15H30	15H00	14H30	14H	14H	14H30	14H30	15H30	15H30

CLUBS en infraction statut de l'éducateur D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

JOURNEE DU 09/09/2018 (JOURNEE 1) : 50€ d'amende

AS ST ANDRE LE GAZ : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
AS DOMARIN : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
CHARVIEU-CHAVAGNEUX : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
ASP BOURGOIN : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
GIERES 2 : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
ESTRABLIN : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
NIVOLAS : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
SUD ISERE : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS
LE VERSOUD : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS

COURRIERS

F.C. SEYSSINS : votre demande par rapport au délai de qualification.
Votre joueur est qualifié après 4 jours pleins si le dossier est complet.

CS NIVOLAS VERMELLE – La dérogation pour l'éducateur Saïd NAJIH est accordée pour un an.
Art. 21-2-2-b des règlements généraux du District Isère football.

FOUR : Validation de votre inscription en D2F.

F.C. VAREZE :
Vous rapprocher de l'article 21-2-1 c des R.G. du District Isère football.

US FLACHEROISE : Votre joueur suspendu pour un match automatique a purgé sa sanction.

Il peut effectivement jouer en coupe Isere.

ST HILAIRE DE LA COTE - VERSAU AS 4 : le report du match D6 est refusé malgré l'accord des 2 clubs : forfait pour VERSAU 4.

ASF PORTUGAIS : Merci de nous transmettre pour mardi 2/10/2018 au plus tard la copie du diplôme de votre éducateur.

ENTENTES

U11-U10

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
8-11	VOUREY	TULLINS		TULLINS

FEMININES SENIORS

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
2.SF	VOUREY	VOIRON MOIRANS		VOIRON MOIRANS
3.SF	UNIFOOT	FOUR		FOUR

TRESORERIE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
581015 GUINEENS ISERE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 30/08/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

**554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
581015 GUINEENS ISERE**

**544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)
520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)
581081 RACING CLUB ALPIN (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)
581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)
519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)
526561 BIZONNES ES
533035 VILLENEUVE AJAT
536259 ST MAURICE L'EXIL
550893 FUTSAL CLUB VOIRONNAIS
554434 ROCHETOIRIN FC
581501 O. DE VILLEFONTAINE
611693 ENERGIE SPORT
682488 ATSCAF ISERE
848046 RIVOIS FUTSAL**

*PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77*